

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2019

CONVOCATION

Cher/chère membre de l'Association,

J'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de l'association *Qualité et cadre de vie Pournoy-la-Chétive et alentours* (« **l'Association** ») se tiendra le dimanche 31 mars 2019 à 14 heures 30 à la salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive.

Ordre du jour de l'assemblée générale

1. lecture et approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. lecture et approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association,
4. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2019,
5. désignation des membres de la direction de l'Association pour une durée de 2 ans, en application de l'article 11.2 des statuts de l'Association,
6. nomination des vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019,
7. questions diverses.

Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture par le président du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui font apparaître un bénéfice de € 853,14.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en report à nouveau dont le solde sera ainsi porté à un montant créditeur de € 853,14.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne à chacun des membres de la direction de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cinquième résolution

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2019 à la somme de € 5,00 (cinq euros).

Sixième résolution

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide :

- de renouveler pour un mandat d'une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2021 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - aux fonctions de président : Monsieur Alain Pronost
 - aux fonctions de vice-président(s) : Madame Christine Nicolai et Messieurs Denis Ferri et Jonatan Lorber,
 - aux fonctions de secrétaire : Monsieur Vincent Morel,
- de nommer aux fonctions de trésorier, pour la même durée, Monsieur Patrice Gasne (jusqu'à lors vice-président) en remplacement de Madame Christelle Simon qui n'a pas souhaité conserver ces fonctions.

Septième résolution

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019 Messieurs Francis Petitdemange et Eric Maginot, tous deux membres de l'Association.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir à son président, avec faculté de délégation au secrétaire de l'Association, pour la réalisation de toutes formalités légales consécutives à la présente assemblée générale.

Communication des rapports

Le rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre, le rapport financier pour ce même exercice, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes, sont disponibles pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association : www.qualitedevieplc.org

Quorum pour l'assemblée générale et pouvoir en cas d'absence

En application des dispositions de l'article 9.1 des statuts de l'Association, pour que l'assemblée puisse valablement délibérer, doivent être présents ou représentés au moins le quart de ses membres disposant chacun de la voix délibérative nécessaire, les résolutions soumises au vote étant prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre de l'Association.

Vous trouverez à cet effet un pouvoir ; celui-ci, dûment complété et signé, devra être retourné à l'Association avant l'assemblée générale par courriel envoyé à l'adresse suivante : qualitedevieplc@gmail.com, ou déposé dans la boîte à lettres de l'Association, 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive.

Comptant sur votre présence et votre soutien réaffirmé, je vous prie d'agréer, cher/chère membre de l'Association, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association, son président
Monsieur Alain Pronost

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2019
POUVOIR**

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____, membre de l'association *Qualité et cadre de vie Pournoy-la-Chétive et alentours* (« l'Association »), donne pouvoir à :

Monsieur/Madame _____, membre de l'Association,

ou

au président de l'Association,

pour me représenter et voter en mes lieu et place à **l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie le 31 mars 2019 à 14 heures 30 à la salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. lecture et approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association,
4. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2019,
5. renouvellement des membres de la direction de l'Association pour une durée de 2 ans, en application de l'article 11.2 des statuts de l'Association,
6. nomination des vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019,
7. questions diverses.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer faute de réunir le quorum requis à l'article 9.1 des statuts de l'Association, le présent pouvoir conservera ses effets pour toute assemblée réunie ultérieurement avec le même ordre du jour.

Fait à _____, le ____ mars 2019

Merci de retourner ce pouvoir à l'Association avant l'assemblée générale, par courriel envoyé à l'adresse suivante : qualitedevieplc@gmail.com, ou de le déposer dans la boîte à lettres de l'Association, 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive